

**Conseil de Communauté**

**Compte rendu succinct**

Affiché au siège de la  
C.A.G.B. le : 31/10/01

**Séance du 26 octobre 2001  
qui s'est déroulée à la C.C.I. du Doubs**

Visé par :  
Le Directeur Général,  
Jean-Paul VOGEL

**PRESENCE**

- **liste des présents annexée**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

Le Conseil de Communauté s'est réuni le 26 octobre 2001 à 18 heures à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, il a pris les décisions suivantes :

**↳ Installation des délégués de Beure et de Chalèze :**

A l'unanimité, le Conseil de Communauté prend connaissance :

- de la désignation de MM Philippe CHANEY et Pierre JACQUET comme délégués titulaires et de MM Auguste KOELLER et Frédéric PROST comme délégués suppléants de la commune de Beure à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.
- de la désignation de Mme Josseline SEITZ, comme déléguée titulaire et de la désignation de M. CARRY comme délégué suppléant de la commune de Chalèze à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

## Commission n°1 : finances et personnel

### ↳ Proposition d'une étude de prospective financière - information :

Afin qu'un expert extérieur apporte son concours à l'élaboration de scénarios permettant de déterminer quelles sont les marges de manœuvres futures en terme de capacité d'endettement, d'investissement, d'emprunt de la C.A.G.B., le Bureau a autorisé le Président à lancer une mise en concurrence auprès de consultants spécialisés en finances locales afin de conclure rapidement un contrat. Le montant de cette étude qui pourrait être actualisée les années suivantes serait de l'ordre de 100 kf.  
Le Conseil de Communauté est informé de cette proposition.

### ↳ Procédure de recrutement du chargé de communication et du chargé de mission des relations avec les élus :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à :

- procéder au recrutement d'un chargé de communication et d'un chargé de mission des relations avec les élus
- signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

### ↳ Recrutement d'un cadre de direction pour le développement économique :

Suite au désistement du candidat retenu au mois de juillet, le Conseil de Communauté autorise le Président à lancer une nouvelle procédure de recrutement, s'il s'avérait nécessaire de passer par un cabinet de recrutement, les frais seraient imputés sur la ligne 6226.020 "honoraires" dont les crédits seraient alors complétés.

## Commission n°2 : économie

### ↳ Information sur la réflexion en cours sur les transferts :

Il apparaît que chaque opération d'aménagement ou syndicat d'aménagement obéit à des principes de fonctionnement et d'investissement qui lui sont propres.

L'indemnisation des communes pour les investissements déjà réalisés devra être adaptée en fonction de la nature des ouvrages et du type de participation.

La transférabilité des charges de fonctionnement liées aux différentes opérations d'aménagement sera à apprécier au regard des principes d'indemnisation arrêtés au cas par cas.

(L'évaluation des charges à transférer est déterminée par délibération concordante de la Commission d'évaluation des transferts de charges et de la majorité qualifiée des 57 conseils municipaux de la C.A.G.B. et ce, l'année de l'adoption de la Taxe Professionnelle Unique et lors de chaque transfert de charges ultérieur ; soit pour les ZAE avant le 31 décembre 2001).

Le calendrier proposé est le suivant :

26/10/01 : Conseil de Communauté

⇒ information sur la méthode

30/11/01 : Commission d'évaluation des charges

⇒ présentation des principaux éléments d'analyse

: Conseil de Communauté

⇒ adoption du rapport définitif sur l'évaluation des charges

avant le 31/12/01 : délibérations concordantes des communes à la majorité qualifiée

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide ce scénario.

### Commission n°3 : habitat

#### ↳ Financement de la création de logements sociaux - adaptation du règlement des aides :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la modification du règlement des aides Habitat de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et attribue une subvention à Habitat 25 pour l'opération Pôle sportif des Montboucons, de création de 32 logements sociaux pour un montant de 470 000 F.

#### ↳ Aide à la recherche foncière - convention avec l'Agence Foncière du Doubs :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise le Président à signer la convention d'objectifs à intervenir avec l'Agence Foncière du Doubs.

Cette subvention sera prélevée sur le chapitre 65 "autres charges de gestion courante" de la compétence 70 "habitat".

#### ↳ Nouveau Programme Local de l'Habitat - Démarche pour l'élaboration d'un diagnostic partagé du marché local de l'habitat :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la démarche d'élaboration proposée pour la réalisation du nouveau Programme Local de l'Habitat de l'agglomération de Besançon qui devra être approuvé par le conseil de communauté avant le 31 décembre 2002,
- décide de lancer 2 premières études à savoir OLAP pour un montant de 245 646,44 F et Caron Marketing pour un montant de 47 840 F.

Ces crédits sont inscrits à l'exercice 2001 à l'article 617 "études" de la compétence 70 "habitat".

Ces études seront complétées par la collaboration des partenaires de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon en matière d'Habitat et notamment l'Association Départementale pour l'Information sur le Logement, collaboration qui fera l'objet de missions spécifiques restant à finaliser.

- décide de solliciter les partenaires Ville de Besançon (crédits inscrits dans la deuxième programmation du contrat de ville) et Etat pour leur participation financière à ces études.

#### ↳ Financement de la création de logements sociaux - Soutien aux Opérations Programmées pour l'Amélioration de l'Habitat :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve le versement d'une subvention de 2706,65 F soit 412,63 euros au titre de l'année 2001 et de 5 413,29 F soit 825,25 euros au titre de chaque année 2002 et 2003
- autorise le Président à signer la convention d'Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Animation du Canton de Roulans, l'Etat, la Région de Franche-Comté, le Conseil général du Doubs et l'ANAH

### Commission n°4 : transport et déplacements

#### ↳ Etude d'extension EVOLIS Gare :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté décide :

- la réalisation d'une étude d'extension d'EVOLIS Gare intégrant une tranche ferme, l'étude de faisabilité proprement dite, et une tranche conditionnelle, le transfert technologique
- d'autoriser le Président à signer une convention partenariale avec l'ADEME afin d'assurer le co-financement de cette étude.

#### ↳ Avenant n°1 au lot n°6 du marché - affrètement pour la desserte du réseau du Grand Besançon :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide la réalisation d'un avenant n°1 au lot n°6 du marché "exécution des services de transport public de voyageur des communes périurbaines" et autorise le Président à signer cet avenant.

#### ↳ Aménagement du parvis de la Gare Viotte :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération d'aménagement du parvis de la Gare Viotte, autorise le Président à signer avec les partenaires co-financiers les conventions relatives au financement de cette opération et autorise le Président à signer toutes les pièces relatives au marché, et le cas échéant aux avenants, dans la limite des crédits inscrits au budget.

#### ↳ Suivi des PDU - Pistes de travail :

Des pistes de travail sont présentées au Conseil de Communauté dans le but de débattre sur les modalités de mise en œuvre et les attendus d'un suivi des P.D.U..

#### ↳ Proposition de vote sur le dossier gare TGV :

A la majorité de 95 voix pour, 7 voix contre, 1 abstention, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur un vote sur le dossier gare TGV.

#### ↳ Motion gare TGV :

A la majorité de 95 voix pour, 5 voix contre, 3 abstentions et 2 refus de participer au vote, la motion est adaptée par le Conseil de Communauté.

### Commission n°6 : projet et contrat d'agglomération

#### ↳ Lancement du projet d'agglomération :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'élaboration par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon du projet d'agglomération conformément aux dispositions de la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et de son décret d'application n°2000-1248 du 21 décembre 2000, article 1<sup>er</sup>, et sur la méthode et le calendrier envisagés pour cette élaboration.

### ↳ CITE : adoption du projet de contrat - programmation 2001

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve le programme CITE et autorise le Président à signer le contrat.

### Commission n°8 : politique de la ville

#### ↳ Information sur la méthode envisagée par la commission pour la définition des actions communautaires :

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments :

La commission "Politique de la Ville" va réaliser dans un premier temps un diagnostic pour comparer la situation des communes de périphérie aux quartiers "politique de la ville" de Besançon.

En effet, si toutes les communes de la C.A.G.B. sont concernées à des degrés divers par la politique de la ville, certains dispositifs spécifiques ne concernent que certaines d'entre elles.

### Questions diverses

#### ↳ Communication : rapport d'activités

Selon les dispositions de la loi Chevènement, le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon doit transmettre aux maires de chaque commune membre et avant le 30 septembre de chaque année un rapport annuel sur l'activité du District du Grand Besançon, auquel sera joint le compte administratif arrêté par le conseil communautaire. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au Conseil Municipal en séance publique. A cette occasion, les délégués de la commune à la C.A.G.B. sont entendus.

Conformément à ces dispositions, le Président a envoyé le 28 septembre le rapport d'activité 2000 du District du Grand Besançon.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

#### ↳ Désignation des délégués de la commune de Beure au SMSDAB et au SYBERT :

A l'unanimité, le Conseil de Communauté élit :

- M. Philippe CHANEY délégué titulaire et M. Pierre JACQUET délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au SM SDAB.

- M. Pierre JACQUET délégué titulaire et M. Philippe CHANEY délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au SYBERT

#### ↳ Information au Conseil de Communauté sur les décisions du Bureau du 5 octobre 2001 concernant la compétence habitat :

1. Attribution d'une subvention pour la création de logements sociaux :

- Habitat 25 : 10 PLA, 2 PLAI à Grandfontaine - 150 000
- OP HLM de Besançon : 1 PLAI - rue du Tunnel à Besançon - 35 000 F
- OP HLM de Besançon : 1 PLAI - rue de l'église à Morre - 35 000 F

2. Versement d'un montant de 10 166,65 F à Habitat et développement Local du Doubs dans le cadre de la convention du 21 mai 1997 : réalisation d'une étude de faisabilité technique et financière d'une opération de création de logements sociaux nécessitant une acquisition dans le cadre du droit de préemption urbain. Etude sollicitée par la commune de Dannemarie sur Crète.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation de compétence.

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I. du Doubs  
sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 132

***Etaient présents :*** AMAGNEY : Jean-Pierre FOSTEL - AUXON - DESSOUS : Jacques THIEBAUT, Jacques CANAL - AUXON-DESSOUS : Michel BITTARD - AVANNE-AVENEY : Jean-Pierre TAILLARD, Joël ROY - BESANÇON : Eric ALAUZET, Catherine BALLOT, Denis BAUD, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS, Patrick BOURQUE, Françoise BRANGET, Claire CASENOVE, Annaïck CHAUVET, Jean-Claude CHEVAILLER, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Béatrice FALCINELLA, Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Vincent FUSTER, Karine GEIGER, P. GUINCHARD-KUNSTLER, Catherine COMBE-DELEUZE (suppléante de Bernard LAMBERT), Lucille LAMY, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Bruno MEDJALDI, Frédérique MOZER, Safia N'MINEJ, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE, Catherine PUGET, Jean-Paul RENOUD-GRAPPIN, Michel ROIGNOT, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Joëlle SCHIRRER, Nicole WEINMAN- BEURE : Philippe CHANEY, Pierre JACQUET - BOUSSIERES : Michel POULET - BUSY : Philippe SIMONIN - CHALEZE : Josseline SEITZ - CHALEZEULE : Raymond REYLE - CHAMPAGNEY : Claude VOIDEY - CHATILLON LE DUC : Jean-Marie DELACHAUX, Gilbert CANILLO - CHAUCENNE : Bernard VOUGNON - CHAUDEFONTAINE : Christiane BEUCLER (suppléante d'Alain CUCHE) - CHEMAUDIN : Jean-Yves RENOUD - DANNEMARIE-SUR-CRETE : Gérard GALLIOT, Jean-Pierre PROST - ECOLE-VALENTIN : André BAVEREL, Yves GUYEN - FONTAIN : Jean-Paul DILLSCHNEIDER - FRANOIS : Claude PREIONI, Françoise GILLET - GENNES : Gabriel JANNIN - GRANDFONTAINE : Jean JOURDAIN, François LOPEZ (suppléant de Richard SALA) - LA CHEVILLOTTE : Jean PIQUARD - LA VEZE : Philippe CHANAU - LARNOD : Claude CARMILLE - MAMIROLLE : Jacques-Henry BAUER, Dominique MAILLOT - MARCHAUX : Bernard BECOULET (suppléant d'Yves MAYOUD) - MISEREY-SALINES : Marcel FELT, Denis JOLY - MONTFAUCON : Pierre CONTOZ - MONTFERRAND-LE-CHATEAU : Marcel COTTINY, Pascal DUCHEZEAU - MORRE : Gérard VALLET, Jean-Michel CAYUELA - NANCRAZ : Jean-Pierre MARTIN, Daniel ROLET - NOVILLARS : Raymonde BOURLON, Bernard BOURDAIS - OSSELLE : Christophe GRANDJACQUET - PELOUSEY : Eric GRAVIER - PIREY : Robert STEPOURJINE, Claude BARTHOD-MALAT - POUILLEY-LES-VIGNES : Marie-Colette JUNOD (suppléante de Jean-Marc BOUSSET), Albert DEPIERRE - PUGEY : Marie-Noëlle CAMBIER - ROCHE LEZ BEAUPRE : Roland BARDEY, Michel SCHNAEBELE - SAONE : Bernard GUYON, Christelle PETITJEAN - SERRE-LES-SAPINS : Gabriel BAULIEU, Nicole BARBEAU - TALLENAY : Jean-Yves PRALON - THISE : Jacques SIFFERLIN, - THORAISE : Jean-Paul MICHAUD - TORPES : Denis JACQUIN - VAIRE ARCIER : Patrick RACINE - VAIRE LE PETIT : Jean-François THIEBAUD - VAUX-LES-PRES : Bernard GAVIGNET - VORGES LES PINS : Evelyne CHAILLARD (suppléante de Charles BATISTE)

***Etaient absents :*** ARGUEL : André AVIS - AUDEUX : Christian SANCHEZ - BESANÇON : Martine BULTOT, Rosine CHAVIN-SIMONOT, Alexandre CHIRIER, Jean-Loup COLY, Nicole DAHAN, Marie-Marguerite DUFAY, Emmanuel DUMONT, Abdel GHEZALI, Bruno LEGEARD, Sébastien MAIRE, Annie MENETRIER, Jacqueline PANIER, Marcel POCHARD, Martine ROPERS, Danièle TETU, Corinne TISSIER - BRAILLANS : Alain BLESSEMAILLE - CHAMPVANS LES MOULINS : Jean-Marie ROTH - CHEMAUDIN : Gilbert GAVIGNET - DELUZ : Yves TARDIEU - LE GRATTERIS : Nicole JANNIN - MAZEROLLES-LE-SALIN : Daniel PARIS - MONTFAUCON : Jean-Marie VERNET - PELOUSEY : Jacques TERVEL - RANCENAY : Gilbert GAUTHIER - ROUTELE : Pierre DAGON-LARTOT - THISE : Claude BULLY -

***Secrétaire de séance :*** Safia N'MINEJ

***Procuration de vote :***

**Mandants** : Vincent FUSTER (à partir de 20 h) ; Pierre JACQUET (à partir de 20 h30) ; Bernard GAVIGNET (à partir de 20 h 40) ; Nicole DAHAN ; Safia N'MINEJ ; Michel LOYAT (à partir de 20 h) ; Claude BULLY ; Jacques TERVEL ; Daniel PARIS ; Marie-Marguerite DUFAY ; Gilbert GAUTHIER ; Emmanuel DUMONT ; Danièle TETU ; Martine BULTOT ; Jean-Loup COLY ; Corinne TISSIER ;

**Mandataires** : Jean-Claude CHEVAILLER ( à partir de 20 h) ; Nicole WEINMAN (à partir de 20 h 30) ; André BAVEREL (à partir de 20 h 40) ; Béatrice FALCINELLA ; Denis BAUD ; Jacques MARIOT (à partir de 20 h) ; Jacques SIFFERLIN ; Eric GRAVIER ; Claude VOIDEY ; Jean-Claude ROY ; Jean-Pierre TAILLARD ; Joëlle SCHIRRER ; Karine GEIGER ; Marie-Odile CRABBE-DIAWARA ; Bruno MEDJALDI ; Benoît CYPRIANI ;